

FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE D'ONEX - BUDGET 2024

Vu les statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, chiffre 1

Vu le budget de fonctionnement 2024 présenté au Conseil de fondation, avec un montant de Fr. 3'178'956.00 inscrit aux charges et un montant de Fr. 4'993'620.00 inscrit aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'814'664.00

Vu l'acceptation de ce budget par le Conseil de fondation en date du 13 novembre 2023

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 23 oui et 2 abstentions (1 personne n'a pas voté)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, pour un montant de Fr. 3'178'956.00 aux charges et un montant de Fr. 4'993'620.00 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'814'664.00.

* * *